

8. Le quorum de la Chambre des communes devrait être relevé. Le chiffre actuel de 20, fixé temporairement en 1867, est beaucoup trop bas.

Nous ne sommes pas obstinément attachés à ces propositions, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Pearson: Puis-je poser une question à mon honorable ami? Comment a-t-il fait pour obtenir l'adhésion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à toutes ces propositions?

M. Douglas: Je suis heureux de dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre non seulement appuie ces propositions, mais qu'il était président de la réunion secrète qui les a rédigées. Le gouvernement, je crois, n'aura aucune difficulté à obtenir son appui ainsi que celui de tous les membres de notre groupe pour les propositions que j'ai mentionnées.

Je ne veux pas dire qu'il s'agit là de propositions définitives. D'autres députés feront sûrement d'autres propositions, dont certaines seront peut-être meilleures. Tout ce que nous voulons dire, c'est que l'on devrait, dès le début de la prochaine session, convoquer le comité de la procédure, qui a déjà proposé à la Chambre, dans un rapport que nous étudierons dans quelques jours, de conserver pour la prochaine session les articles provisoires du Règlement. Le comité pourrait, je suppose, entreprendre ses travaux dès maintenant, et étudier ces questions afin de nous présenter des propositions aussitôt que possible dans la nouvelle session. Ainsi, nous pourrions reviser notre procédure archaïque, ce qui nous permettrait peut-être de terminer au cours de la prochaine session l'étude de mesures législatives que tous les députés reconnaîtront sûrement comme étant essentielles au bien-être du pays.

On supposait au début de l'année que nous aurions probablement de longues vacances à cause des célébrations du centenaire. Toutefois, quiconque considère la liste des mesures que le premier ministre nous a lue tout à l'heure, et y ajoute celles qu'il n'a pas énumérées, reconnaîtra que l'éventualité d'un long congé est peu probable. Je ne puis penser à meilleur projet du centenaire pour le Parlement canadien que la révision complète de ses règlements en 1967, ce qui permettrait l'examen d'un programme législatif chargé comme il ne l'a jamais été dans toute notre histoire.

L'hon. M. Churchill: Le député a dit qu'il écouterait ma question quand il aurait fini; est-il prêt à le faire maintenant?

M. Douglas: Oui.

[M. Douglas.]

L'hon. M. Churchill: J'aimerais poser une question pendant que le premier ministre est ici. Le député appuierait-il ma proposition visant à ajourner le bill sur l'unification, qui ne peut entrer en vigueur, comme nous l'ont dit le ministre, le général Allard, l'adjutant général, tant que la rédaction des règlements ne sera pas terminée, dans quatre à six mois? Appuierait-il l'ajournement des articles 2 et 6 s'il était proposé que le ministère aille de l'avant et rédige les règlements?

Pendant que le député y réfléchit, qu'il me permette de lui poser une deuxième question. Serait-il de mon côté si je proposais de clore séance tenante ce débat, de mettre en veilleuse les articles 2 et 6 du bill de l'unification mais d'adopter tous les autres articles d'ici à six heures, ensuite d'étudier la mesure de la formation des adultes ce soir et de l'adopter avant demain soir, ainsi que le rapport du comité du Règlement et les crédits provisoires? Accepterait-il ma proposition vu l'énorme programme législatif qui nous attend cette année?

M. Douglas: Pour ce qui est des propositions du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), nous devons étudier la première, car la seconde y est rattachée. J'accepterais la proposition du député d'ajourner le débat sur les articles 2 et 6 si j'étais certain que le député accepterait une limite de temps lors de l'étude des articles 2 et 6.

L'hon. M. Churchill: D'accord, et on peut limiter l'étude à deux jours au lieu de trois.

M. Douglas: Si le député veut accepter une limite de deux jours en octobre prochain, à quoi donc servirait-il d'ajourner le débat jusqu'en octobre? Si, après toute cette longue discussion, le député se contente de deux jours pour un débat, je doute qu'il consente à un vote après ces deux jours de discussion en octobre prochain. J'ai l'impression que mon honorable ami veut attendre jusqu'à octobre prochain pour reprendre haleine. A en juger par le temps qu'il lui a fallu pour souffler la première fois, je m'en voudrais de prévoir quand il reprendra haleine une seconde fois.

M. Baldwin: Puis-je demander au député ce qu'il pense d'une formule de rechange qu'il pourrait examiner et qui émane de moi? Le député songerait-il, à condition que les articles 2 et 6 soient adoptés, à en refuser la